

LANGOIRAN – GIRONDE
PVAP
NOTES
Réunion publique 1 en présentiel, présentation du diagnostic

Le 12 octobre 2022 à 18h30

Présentation en PJ.
12 participants environ

En présence de :
M. le maire
Sandra TORLOIS-MAURY, Service urbanisme -Etat civil-Elections
Mathilde HARMAND, ABF UDAP Gironde
Alexandra SAN, architecte du patrimoine, chargée d'étude Atelier Lavigne
Guillaume DUHAMEL, urbaniste chargé d'étude

Mme SAN et M. Duhamel présentent les éléments de diagnostic.

À la suite de cette présentation, un certain nombre de questions et d'échanges sont engagés et notés ci-après.

Habitant du Haut-Langoiran : Cet habitant félicite la démarche et le travail accompli. Il s'interroge toutefois sur des réalisations dont la restauration du lavoir du Haut-Langoiran. Il déplore l'état des aménagements autour de l'église du Haut-Langoiran, MH, pas assez mise en valeur selon lui et avertit des nuisances engendrées par des promeneurs autour du hameau.

- M. le maire répond qu'il faut se féliciter que les bordelais ou autres viennent apprécier la tranquillité et les paysages de Langoiran.

Un habitant du Pied du château de Langoiran, répond que le Haut-Langoiran n'est certainement pas le quartier où il y a le plus de soucis à traiter, d'autres quartiers sont prioritaires.

Un habitant de Langoiran, ancien professionnel dans l'urbanisme, rappelle qu'il existe un problème de compatibilité entre la ZPPAUP et le PLU.

- Les chargés d'étude répondent que ce point est bien pris en compte dans l'étude en cours.

Il déplore aussi les travaux réalisés sans autorisation, les difficultés à faire appliquer la règle et notamment les règles concernant les points de vue. Il demande que soit affiché un nuancier couleur dans la mairie afin d'aider les pétitionnaires.

- Les chargés d'étude répondent que le travail en cours réinterroge les points de vue et les règles attachées.
- Un nuancier couleur sera établi.

L'habitant du Pied du château de Langoiran, ancien élu, précise que dans les années 1980, la ZPPAU puis ZPPAUP avait été étudiée par rapport au périmètre des 500m

Un habitant demande si par rapport à l'actualité, les thématiques sur les moyens de chauffage, Enr, photovoltaïque, éolienne, écologie et isolation sont abordés et traités par le PVAP.

- Les chargés d'étude répondent que ces thèmes sont effectivement traités et que les règles proposées visent à apporter des solutions en cohérence avec le bâti, sa nature (matériaux) et ses enjeux patrimoniaux.

Un habitant demande si des règles seront aussi établies pour cadrer les installations type yourte...

Mme l'architecte de bâtiments de France rappelle que les propriétaires de constructions situées dans le SPR bénéficient des avantages de la Loi Malraux, défiscalisation sur les travaux.

M. le maire clôt la réunion publique et remercie les habitants de leur présence.